LES ÉCHOS FINOIS

N° 7

SOMMAIRE

- *Compte-rendu de la séance du 08 décembre 2022*
- *Compte-rendu de la séance du 28 février 2023*
- *Les évènements à venir*

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2022

Etaient présents : Christophe DALLOZ, Camille FAIVRE, Laurent FAIVRE, Christine FEUVRIER, Christophe JACOULOT, James MICHEL, Yannick MYOTTE-DUQUET, Yves OBERTINO, Séverine PIERRE, Brigitte PIQUEREZ, Frédéric POURCHET, Elisabeth REDOUTEY, Hervé REMONNAY, Alain RENAUD, Hervé SIMONIN, Marie-Claude SIRE, Ulysse TATTU.

Absents excusés : Mesdames Françoise BOULARD, Anita Dornier, Prisca MAIRE et Edith VIEILLE et Messieurs David CHRISTIN et Jérôme LAFFLY.

Procurations : Mesdames Françoise BOULARD, Anita DORNIER, Prisca MAIRE et Edith VIEILLE et Messieurs David CHRISTIN et Jérôme LAFFLY donne procuration respectivement à Yves OBERTINO, Christine FEUVRIER, Frédéric POURCHET, Elisabeth REDOUTEY, Marie-Claude SIRE et Alain RENAUD.

Décision 20 : Location du logement situé dans le bâtiment « Ecole du bas », Place du 8 Mai

Le logement situé au premier étage du bâtiment « Ecole du Bas », type F3, 1 Place du 8 Mai, est loué, à compter du 17 novembre 2022.

F FINANCES

Projet de réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique au lieudit « Le Bas de la Chaux »

Délibération 44-12-2022

Madame le Maire expose le projet de réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique au lieudit « Le Bas de la Chaux » pour répondre aux demandes des pratiquants.

- Le nombre de licenciés important pour le club local ;
- Le manque de disponibilité des terrains naturels limités à 20 heures de pratique par semaine et impraticables à l'occasion d'épisodes de pluie ou de neige.

Ce type de surface permet une utilisation quatre fois supérieure au gazon naturel, par tout type de temps, tout en engendrant des coûts d'entretien moindres c'est-à-dire suppression de l'entretien des gazons (tonte, arrosage, engrais,…).

Le coût global de l'opération est estimé à 1 198 068.80€ TTC dont :

- Montant estimatif des travaux : 1 046 485.20€ TTC (préparation, terrassement, génie civile, revêtement, drainage équipements sportifs, clôture, pare ballons, génie civil pour éclairage du terrain synthétique),
- Montant estimatif de l'éclairage : 136 983.60 € TTC
- Montant estimatif de la Maîtrise d'œuvre : 14 460.00€ TTC

Les subventions vont être sollicitées auprès de L'État (DETR), Région, Département, ANS, FFF pour une enveloppe globale estimée à minima de 40% du projet global.

Pour répondre à ces besoins, Madame le Maire, met en délibéré la réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique au lieudit « Le Bas de la Chaux ».

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, **APPROUVE** l'opération de réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique au lieudit « Le Bas de la Chaux » par 18 voix POUR et 5 CONTRE.

Demande de subvention DETR : Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et surélévation du bâtiment scolaire Pierre Bichet- **délibération 45-12-2022**

Madame Le Maire présente la mission du maître d'œuvre concernant la réhabilitation et la surélévation du bâtiment scolaire Pierre Bichet :

Il s'agit d'une mission de maîtrise d'œuvre de base mais également d'autres missions telles que :

- Le diagnostic du bâtiment
- La réalisation des plans de niveaux du bâtiment en version dwg
- L'étude comparative des différentes solutions techniques de chauffage
- L'étude de faisabilité d'une installation photovoltaïque

- L'étude thermique avec simulation thermodynamique
- L'établissement du coût global du projet
- Désignation d'une personne désignée à la mission OPC (**O**rdonnancement, **C**oordination et **P**ilotage)

La description de l'opération est : **la réhabilitation et la surélévation du bâtiment scolaire Pierre Bichet** afin de répondre aux objectifs suivants :

- **Unifier** l'école maternelle, l'école élémentaire et les services administratifs adjoints ;
- **Adapter** l'offre scolaire aux besoins d'aujourd'hui ;
- **Améliorer** la performance énergétique et environnementale du bâtiment existant (**objectif programme Effilogis BBC rénovation à minima avec la volonté d'aller plus loin niveau performance) ;**
- Construire en surélévation une extension nécessaire pour répondre aux deux premiers objectifs **(objectif RT 2012 à minima avec la volonté d'aller plus loin RE 2020).**

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux s'élève à **3 970 000€ HT** en date de valeur du 10/2022

L'estimation concernant les honoraires de maîtrise d'œuvre s'élève **520 000€HT** soit un total **624 000€TTC**

Madame Le Maire propose de faire une demande de subvention au titre de la DETR - 2023 pour financer en partie la mission de maîtrise d 'œuvre projet, suivant le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT	
FINANCEMENT	**MONTANT**
Fonds libres	382 700.00€
Subvention DETR 30%	156 000.00€
FCTVA X 16.404%	85 300.00€
Total opération TTC	**624 000.00€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés, **D'ADOPTER** le projet qui lui est présenté.

Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant vote des budgets primitifs 2023 – **délibération 46-12-2022**

Afin de permettre la continuité de l'action de la commune dans les trois mois précédant le vote du budget primitif 2023, et conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement 2023 du budget principal et des budgets annexes (Bois, Salle Polyvalente, Meix Brenet) dans la limite du quart des crédits ouverts sur l'exercice 2022.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement 2023 du budget principal et des budgets annexes.

Vote des tarifs 2023 - **délibération 47-12-2022**

Madame Le Maire propose une augmentation des tarifs du service enfance de **0.20€** ou **0.30€** pour faire face à l'inflation des prix des matières premières et de la hausse de l'énergie ; de maintenir le prix de la location du multi-accueil et de l'abandon des déchets et de maintenir le prix des locations 2022 de la salle polyvalente.

Pour rappel : le prix réel d'un repas servi à la restauration scolaire est de 8.54€ pour un enfant/par jour (repas + accueil midi). La collectivité supporte à sa charge 2.64€/repas. En ce qui concerne les enfants du Bélieu, c'est la commune du Bélieu qui prend à sa charge la différence entre le prix réel et le prix facturé.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal par 17 POUR et 6 CONTRE propose les tarifs pour 2023 comme suit :

Loyer Multi accueil Arc En Ciel	**13 728.00€**
CANTINE Habitants Des Fins - Le Bélieu / Extérieur	
Prix du repas	**5.90€ / 7.50€**
Cantine si délai de prévenance trop court	**3.60€ / 5.10€**
Accueil matin (périscolaire) - Tarif par 1/2 h	**2.20€ / 2.90€**
Accueil soir (forfait)	**3.60€ / 5.10€**
Dépassement soir	**3.60€ / 5.10€**
Abandon déchets / forfait	**150.00 €**

A ADMINISTRATION GENERALE

Archives Mairie

En date du 9 mars 2022, les archives départementales sont venues inspecter nos archives communales. Les problèmes de locaux et de remise en ordre du fonds signalés en 2006 et 2015 subsistaient.

Nous avons donc opté pour l'intervention durant le mois du septembre d'une archiviste pour classer nos archives comme la loi le prévoit. 21.6 ml d'éliminations réglementaires ont été réalisés.

Les documents d'urbanisme ont été transportés dans le grenier suite à l'aménagement des combles.

S SCOLAIRE

Projet Pôle Educatif

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du dossier du projet de rénovation du groupe scolaire :

16 novembre 2022 : remise du dossier de consultation de la maîtrise d'œuvre,

18 novembre 2022 : mise en ligne du marché de maîtrise d'œuvre,

16 décembre 2022 : date limite de remise des offres par les entreprises et commission CAO pour l'ouverture des offres.

Bâtiments scolaires et cantine

Suite aux préconisations de la commission de sécurité en date du 12 octobre, les travaux ont été effectués (PV du 15/11/2022). Une contre visite par les services de l'Etat a donné lieu à un avis favorable en date du 17 novembre 2022.

Informations diverses

Bois

Monsieur James MICHEL informe le Conseil Municipal du résultat de la vente de bois entre habitants pour un montant de 1 734€ TTC et un volume de 129 stères.

Annexe
TARIFS LOCATIONS SALLES 2023

			1/2 Journée		Journalier (1 jour)		Forfait Week-end	
	Tarif par séance		Du lundi au dimanche		Du lundi au vendredi		du vendredi au dimanche	
	Habitants des Fins	Utilisateurs extérieurs	Habitants des Fins	Utilisateurs extérieurs	Habitants des Fins	Utilisateurs extérieurs	Habitants des Fins	Utilisateurs extérieurs
SALLES COMMUNALES								
Salle d'animation rurale (théâtre)	81.00 €	111.00 €						
Salle "Vue Du Val"								
Salle de "Convivialité"			30.00 €	60.00 €	55.00 €	110.00 €		
Atelier Distillerie (sauf dimanche)					28.00 €	56.00 €	50.00 €	100.00 €
SALLE POLYVALENTE								
Bâtiment complet			375.00 €	600.00 €	750.00 €	1 200.00 €	1 200.00 €	2 100.00 €
Grand salle (gymnase) comprend la cuisinette rdc			225.00 €	300.00 €	450.00 €	600.00 €	800.00 €	1 500.00 €
Annexe + cuisine du haut			105.00 €	150.00 €	210.00 €	300.00 €	400.00 €	600.00 €
Hall seul (apéritif, ventes)			45.00 €	75.00 €	90.00 €	150.00 €	150.00 €	300.00 €
Sous-sol			30.00 €	50.00 €	60.00 €	100.00 €	80.00 €	150.00 €
Montage + démontage du podium petit/grand (forfait)	50€ / 100€	50€ / 100€						
Matériel de sonorisation (forfait)	60 €	60 €						

Le prix de location comprend le chauffage (pas de facturation en +)

Le prix de la location comprend la location de la vaisselle (pas de facturation en +)

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2023

Etaient présents : Françoise BOULARD, David CHRISTIN, Christophe DALLOZ, Anita DORNIER, Camille FAIVRE, Laurent FAIVRE, Christophe JACOULOT, James MICHEL, Yannick MYOTTE-DUQUET, Yves OBERTINO, Séverine PIERRE, Brigitte PIQUEREZ, Frédéric POURCHET, Elisabeth REDOUTEY, Hervé REMONNAY, Alain RENAUD, Hervé SIMONIN, Marie-Claude SIRE, Ulysse TATTU, Edith VIEILLE.

Absents excusés : Mesdames Christine FEUVRIER et Prisca MAIRE et Monsieur Jérôme LAFFLY.

Procurations : Mesdames Christine FEUVRIER et Prisca MAIRE et Monsieur Jérôme LAFFLY donnent procuration respectivement à Anita DORNIER, Alain RENAUD et Frédéric POURCHET

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe JACOULOT

✧ Présentation par la Présidente de la demande de l'Union Musicale

Madame Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :
Subvention exceptionnelle à l'Union Musicale des Fins
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Décision 01 : Location du logement situé dans le bâtiment « Cantine », 3 rue de l'Église.
De louer le logement situé au deuxième étage du bâtiment « Cantine », type F4, 3 rue de l'Église, à compter du 1 février 2023.

Suite à l'incendie du samedi 28 janvier, Madame le Maire souhaite s'exprimer sur les faits :
« Je regrette l'absence de Jérôme LAFFLY à la réunion de ce soir.
En effet, je souhaitais le mettre à l'honneur pour son intervention lors de l'incendie de l'habitation de Monsieur Gérard CHARDON, son voisin, le samedi 28 janvier dernier.
Grâce à sa présence d'esprit et à sa réactivité, le pire a été évité.
Monsieur CHARDON n'a été que très peu incommodé par les fumées dégagées par ce début d'incendie.
Jérôme quant à lui, a été davantage incommodé. Tous deux ont été hospitalisés pour des soins, le soir même ils sont rentrés Jérôme chez lui, Monsieur Chardon chez son fils.
Je tenais, en votre présence, bien que je l'aie déjà fait le jour même et les jours suivants, remercier publiquement Jérôme et le féliciter chaleureusement. Sa modestie, lui a fait dire : « je n'ai fait que mon devoir ! » Il fallait tout de même le faire… »

F FINANCES

Approbation des Comptes de Gestion du Budget Principal et des Budgets annexes 2022 – **Délibération 01-02-2023**

Le Maire présente à l'Assemblée les différents comptes de gestion du Trésorier pour l'année 2022 concernant le budget communal et les budgets annexes. Les comptes de gestion des budgets communal et annexes sont examinés pour vérifier leur conformité avec les chiffres du compte administratif examiné ci-après.

Après s'être assuré que ces comptes de gestion sont conformes aux écritures des comptes administratifs du Maire, le Conseil municipal, sur proposition de Madame le Maire, **APPROUVE** à l'unanimité ces différents comptes de gestion du Trésorier pour l'année 2022.

Vote des Comptes Administratifs et affectations des résultats du Budget Principal et des Budgets annexes 2022 – **Délibération 02-02-2023**

Madame Le Maire donne la parole à Madame PIQUEREZ, Adjointe aux finances pour la présentation des comptes administratifs 2022, dont les résultats seront repris aux prochains budgets primitifs 2023.
Les résultats de ces comptes sont en tous points identiques à ceux des comptes de gestion de la Trésorerie.
Après examen et retrait de Madame Le Maire Elisabeth REDOUTEY,

le Conseil Municipal, par vote à main levée **APPROUVE** les comptes administratifs 2022 du budget communal et des

budgets annexes comprenant le Budget Bois, le Budget Salle Polyvalente, le Budget Lotissement Meix-Brenet;

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats comme suit :

PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Libellés	*Réalisations Fonctionnement*	*Réalisations Investissements*	*Restes à Réaliser Investissement*	*Affectation Résultats*	*Imputation*
Budget Communal					
Recettes de l'exercice	2 762 502.66	1 120 830.01			
Dépenses de l'exercice	2 335 222.56	571 339.83			
Résultat exercice	427 280.10	549 490.18		44 468.94	001 IR
Reprise résultat 2021	516 037.15	- 505 021.24			1068 IR
Résultat de clôture	943 317.25	44 468.94		943 317.25	002 FR
Budget Forêts HT					
Recettes de l'exercice	203 441.10	-			
Dépenses de l'exercice	154 581.44	11 293.00			
Résultat de l'exercice	48 859.66	- 11 293.00		- 11 293.00	001 ID
Reprise résultat 2021	92 732.84			- 11 293.00	1068 IR
Résultat de clôture	141 592.50	- 11 293.00		130 299.50	002 FR
Budget salle polyvalente					
Recettes de l'exercice	127 243.92	215 588.15			
Dépenses de l'exercice	43 711.45	67 667.67			
Résultat de l'exercice	83 532.47	147 920.48		93 598.40	001 IR
Reprise résultat 2021	- 12 070.02	- 54 322.08			1068 IR
Résultat de clôture	71 462.45	93 598.40		71 462.45	002 FR
Budget Meix Brenet					
Recettes de l'exercice	-	-			
Dépenses de l'exercice					
Résultat de l'exercice	-	-		-	001 ID
Reprise résultat 2021	6 484.66			-	1068 IR
Résultat de clôture	6 484.66	-		6 484.66	002 FR

Plan de financement provisoire pour le projet de la transformation du terrain de football herbe en synthétique – **Délibération 03-02-2023**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que pour réaliser les demandes de subventions auprès de l'ensemble des financeurs potentiels, il est nécessaire de présenter un plan de financement provisoire.
La transformation du terrain de football en herbe du Bas de La Chaux en synthétique est estimé à **1 000 087.79 € HT** soit un total **1 200 105.35 € TTC.**
Madame Le Maire propose le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT	
FINANCEMENT	**MONTANT**
Subvention Région	150 000€
Subvention département	150 000€
Subvention DETR – 30%	300 026.34€
Subvention FFF (FAFA)	30 000€
Subvention ANS	100 000€
TOTAL SUBVENTIONS POSSIBLES	**730 026.34€**
Fonds libres + TVA	470 079.01€
Total opération TTC	**1 200 105.35€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE D'ADOPTER** le projet qui lui est présenté.

Subventions aux Associations

Madame Le Maire propose de valider les attributions de subventions examinées par la commission Finances en date

du 08 février 2023
Le détail des subventions proposées est repris dans le tableau ci-joint.

Au vu du rapport présenté,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** les montants des subventions 2023 selon le tableau annexé ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget principal 2023 ;
- **AUTORISE** Madame Le Maire à verser ces subventions et signer tous documents s'y rapportant.

Les Associations n'ayant pas fait de demandes de subventions ne sont pas éligibles à l'attribution d'une subvention pour 2023.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023	
ASSOCIATIONS	MONTANT
ADAPEI	200
ADMR	200
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	200
AMICALE MOTOCYCLISTE LES FINS	1000
ASSOCIATION VEUFS & VEUVES CIVILES	100
CAM HANDBALL	100
CHORALE L'AURORE	800
CLUB 3ème AGE LES MONTAGNONS	200
COMITÉ DES FÊTES FINOIS	800
CROIX ROUGE	300
GYMNASTIQUE FÉMININE LES FINS	100
JALMAV	100
L'ÂGE D'OR	200
LE SECOURS CATHOLIQUE	300
LES P'TITS BICHETS	200
JUDO CLUB Val de Morteau	100
LE SOUVENIR FRANÇAIS	100
MÉDAILLÉS MILITAIRES	100
MUTILÉS DU TRAVAIL FNATH	50
NORDING WALKING VAL DE MORTEAU	100
POMPIERS	300
RESTOS DU CŒUR MORTEAU	300
SCLÉROSE EN PLAQUE	150
SKI CLUB VAL DE MORTEAU	100
MURS ET MURGERS	100
UNION MUSICALE LES FINS	800
UNION SPORTIVE LES FINS FOOTBALL	800
U.N.C. LES FINS	200
VARAPPE ET MONTAGNE	100
TOUR DE ROMANDIE	100
SAPAD	200
PREVENTION ROUTIERE 25	300
TOTAL	8700

<u>Subvention exceptionnelle à l'Union Musicale des Fins – **délibération 07-02-2023**</u>

L'exposé fait par la Présidente de l'Union Musicale démontre la vitalité de cette association et la représentation qu'elle apporte à notre village lors de ses manifestations aux Fins et ailleurs.
L'Union Musicale fête en 2023, ses 150 ans d'existence, société musicale qui participe à l'animation des manifestations finoises (cérémonies patriotiques, religieuses et festives) et en extérieur et qui compte 120 membres au sein de son association. Les tenues des musicien financées en totalité par la municipalité en 1991 sont devenues désuètes.
La commission finance réunie le 21 février 2023 s'est prononcée pour allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 50 000€.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de valider la décision prise par la commission « Finances ». Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **APPROUVE** cette subvention exceptionnelle ;

A ADMINISTRATION GENERALE

Portage de l'espace France Services par la CCVM – Modification statutaire de la CCVM – **délibération 05-02-2023**

La Communauté de Communes du Val de Morteau a notifié à la commune une nouvelle modification statutaire de la CCVM, permettant d'assurer le portage de l'Espace France Services sis à Morteau par la CCVM.

Depuis la création de ce service fin 2020 dans les locaux annexes de la mairie de Morteau, les trois agents municipaux de Morteau de cet Espace France Services accompagnent les usagers dans leurs démarches administratives dématérialisées, ainsi que dans leurs demandes de cartes nationales d'identité et de passeports.

Un conseiller numérique et un nouvel agent complète cette équipe depuis la mise à disposition d'une seconde plateforme dédiée au cartes nationales d'identité et aux passeports. L'état participe à hauteur de 40 % environ du coût de fonctionnement de l'équipement.

L'espace France Services est ouvert 35 heures par semaine, soit bien au-delà des 25 heures hebdomadaires du cahier des charges national. Avec quelques 20 500 démarches réalisées sur les 12 derniers mois, soit près de 80 par jour d'ouverture, il a su démontrer son intérêt pour les habitants du territoire (80 % environ des usagers) et au-delà. Il accueille les séniors mais également des plus jeunes, en particulier les travailleurs frontaliers qui ont de nombreuses démarches à réaliser. Les opérateurs nationaux (ministères de l'Intérieur et de la Justice, services des impôts, Pôle Emploi, Caisse d'allocations familiales, Assurance maladie, Assurance Vieillesse, Mutualité Sociale Agricole), les opérateurs locaux (dont à ce jour Maison de l'Habitat, Mission Locale et Armée de Terre) tiennent aussi des permanences.

Dans un souci d'harmonisation du statut des équipes en place et d'évolution vers des permanences dans d'autres communes du territoire, le Conseil communautaire a validé le principe de portage de cet équipement par la Communauté de Communes du Val de Morteau.

Le Conseil municipal à l'unanimité **ADOPTE** cette proposition de nouvelle rédaction statutaire de la communauté de communes du Val de Morteau.

Présentation du Schéma de Mutualisation

Il s'agit d'un document d'orientation qui doit servir à impulser une dynamique et permettre d'aller vers plus de mutualisation entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des communes membres. Ce document fait l'objet d'adaptations selon les opportunités.
La mutualisation est un partage de moyens de différentes natures entre deux ou plusieurs collectivités du bloc communal sans qu'il ne soit créé d'entité juridiquement distincte.
La mutualisation est une ambition/orientation politique au service d'un projet de territoire.

Le rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres. Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.

B BOIS

Assiette, dévolution et destination des coupes de bois de l'année 2023 – **délibération 06-02-2023**

La mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de Les Fins, d'une surface de 395.71 ha étant *susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution*, elle relève du Régime forestier ;

- Considérant le tableau d'assiette des coupes présenté par l'ONF pour l'année 2023. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **APPROUVE** l'état d'assiette des coupes 2023 et **DEMANDE** à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ;

(préciser les parcelles et, pour les feuillus, les essences)	EN VENTES PUBLIQUES (adjudications) (1)					EN VENTES GROUPEES, PAR CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT (3)		
	En bloc et sur pied	**En futaie affouagère (2)**	**En bloc façonné**	**Sur pied à la mesure**	**Façonnées à la mesure**			
Résineux	24 et 41				Chablis et P/36	Grumes	Petits bois	Bois énergie
Feuillus	24 41 et 36	Essences :	Essences			Grumes	Trituration	Bois bûche Bois énergie
						Essences		

U URBANISME

Police sur la publicité extérieure

Madame le Maire présente la nouvelle réglementation en matière de Police de publicité extérieure applicable à partir de 2024.

Le Maire ou le Président de l'EPCI à fiscalité propre exercera systématiquement les attributions en matière de police de la publicité.

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « Climat et résilience », décentralise le pouvoir de police de la publicité. À compter du 1er janvier 2024, celui-ci sera dévolu systématiquement au maire, que la commune ou son EPCI à fiscalité propre dispose ou non d'un règlement local de publicité (RLP). Le maire sera pleinement responsabilisé : la possibilité actuellement conférée au préfet de se substituer à lui, en cas d'inaction, disparaîtra.

Lorsque l'EPCI sera compétent en matière de plan local d'urbanisme (PLU) ou de RLP, les maires des communes membres de cet établissement public transfèreront à son président leurs prérogatives en matière de police de la publicité.

Toutefois, dans un EPCI à fiscalité propre compétent en matière de PLU ou de RLP, « un ou plusieurs maires » pourront s'opposer au transfert des pouvoirs de police de la publicité. Ils disposeront d'un délai de six mois pour le faire, soit jusqu'au 30 juin 2024.

Questions diverses

Projet groupe scolaire

Madame le Maire souhaite communiquer sur les différentes étapes déjà mise en œuvre concernant le projet du groupe scolaire.

MAÎTRISE D'ŒUVRE

- L'appel d'offre concernant la maîtrise d'œuvre a été mis en ligne courant novembre 2022 ;
- L'ouverture des offres par la CAO (Commission d'Appel d'Offres) a été réalisée le 16 décembre 2022 ;
- La SAMOP (Assistance à maîtrise d'ouvrage) a procédé à l'analyse des offres 2ème quinzaine de décembre et 1ère quinzaine de janvier 2023 ;
- La CAO s'est réunie le 17 janvier 2023 pour prendre connaissance des offres et du résultat de l'analyse faite par la SAMOP et pour retenir le maître d'œuvre ;
- Le résultat sera transmis après réception des diagnostics structurel et géotechnique qui doivent confirmer la faisabilité du projet.

DIAGNOSTIC STRUCTUREL & DIAGNOSTIC GÉOTECHNIQUE

- En parallèle de la maîtrise d'œuvre, la Société SOCNA a été retenue dans un premier temps pour établir un diagnostic structurel, réalisé le 14 décembre 2022 ;
- Dans un 2ème temps pour un diagnostic géotechnique – mission G5 – réalisée le 3 février 2023 ;
- Le résultat de la mission G5 nous a été communiqué vendredi 24 février 2023.

Les investigations menées ne permettent pas de conclure quant à l'ancrage des fondations sur ce secteur. Pour permettre une conclusion sur ce projet, il convient de vérifier que l'assise des fondations côté Est, est bien dans le substratum calcaire. Un risque important reste non maîtrisé en cas de surcharges des fondations existantes en l'absence de connaissance de la profondeur d'ancrage des fondations côté Est.
Un sondage de reconnaissance de fondations complémentaires est primordial afin de savoir si les fondations posent bien sur du calcaire. Ces travaux seront plus conséquents que lors du premier sondage.
La Société SOCNA interviendra le mercredi 8 mars prochain.

Le rapport de ce sondage complémentaire confirmera la faisabilité, ou non, de notre projet.

ÉQUIPE TECHNIQUE DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE (bureau de contrôle, coordonnateur SPS, diagnostiqueur Amiante, Plomb et diagnostiqueur PEMD)

- Par ailleurs, la SAMOP a sollicité des offres concernant les différentes équipes techniques à retenir pour le projet.
- L'analyse des offres a été réalisée et les sociétés ayant présenté la meilleure offre pour chacun des domaines ont été retenues.

L'intervention, puis le rapport de faisabilité de la SOCNA sont attendus avec impatience.

Conservatoire des Espaces Naturels

Les entreprises retenues par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) pour les travaux de mise en place des piquets permanents pour le pâturage équin et le défrichage mécanique des bosquets épineux ne pouvant être réduits par les ânes sont intervenues dans la zone du Calvaire fin février/début mars. Ces travaux sont pris en charge par le CEN en totalité.

CCAS – aide financière exceptionnelle

Vu le violent séisme survenu le 06 février 2023 dans la région située à la frontière de la Syrie et de la Turquie, causant plusieurs dizaines de milliers de morts, des milliers de blessés, des destructions considérables d'immeubles et d'habitations laissant des milliers de personnes sans abri.
Les membres du CCAS ont décidé d'attribuer une aide financière exceptionnelle de 2 000 euros aux sinistrés par le biais de l'association des Turcs du Val de Morteau représentée par Monsieur Sahin CIFTCI, son Président. Cette aide permettra de financer les initiatives à caractère humanitaire pour secourir les victimes du séisme du 06 février 2023 et de ses conséquences.

Nouvelle application

Panneau Pocket

Panneau Pocket est une application gratuite sur votre téléphone. Vous recevez en temps réel une notification dès que la commune publie une nouvelle information.
Très simple d'utilisation, elle ne nécessite aucun paramétrage. Elle vous permet également d'être informés des évènements des autres communes que vous mettrez dans vos favoris.

Architecture et paysages : entrées de ville ...

Lors de la préfiguration du Parc naturel régional du Doubs Horloger, les entrées de ville du territoire ont été identifiées comme des secteurs à enjeux importants : forte pression urbaine, aménagement souvent hasardeux, peu qualitatif et consommateur d'espace pouvant impacter le paysage...

Après une étude lancée en 2017, l'heure du bilan a sonné !

L'ensemble des observations recueillies ont été concentrées dans un guide de recommandations pour l'aménagement et la valorisation des entrées de ville et village du Parc. **Réalisé en partenariat avec l'AUDAB* et le CAUE 25**, ce document regroupe une quinzaine de fiches conseils pour mieux prendre en considération le paysage et la végétation, mais aussi mieux penser l'urbanisme et l'architecture des entrées de communes. L'objectif est d'aider les élus à reconnaître l'intérêt de ces espaces, véritables vitrines du territoire, et à imaginer les aménagements futurs qui amélioreront le cadre de vie de leurs habitants.**

6 Communes du Parc naturel régional du Doubs Horloger ont fait l'objet d'un diagnostic : Saint-Hippolyte, Les Fins, Morteau, Maîche, Bonnétage et Le Russey.

Courant mars, le guide sortira en version numérique et papier pour les 94 communes. N'hésitez pas à vous tenir informés !

**AUDAB : Agence d'urbanisme Besançon centre franche-comté / **CAUE 25 : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Doubs*

Règles de bon voisinage

Un certain nombre de règles simples permettent de mieux vivre ensemble, en toute harmonie, et dans le respect de tous.

Stop aux bruits inutiles

Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs…) ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.
Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade, les hurlements répétés d'un enfant… sont autant de nuisances sonores à proscrire systématiquement.

- Bruits de chantier - Ils sont autorisés : Entre 7h et 20h du lundi au samedi (sauf jours fériés)
  Exception faite aux interventions d'utilité publique urgente.

- Appareils bruyants, outils de bricolage (perceuse, raboteuse, scie) ou de jardinage (tondeuse à gazon, motoculteur…)
  Ils sont autorisés : De 8h30 à 12h et 14h à 19h30 du lundi au vendredi
  De 9h à 12h et 15h à 19h30 le samedi
  De 10h à 12h les dimanches, jours fériés

- Tapage nocturne - Entre 22 heures et 7 heures du matin : les bruits ou tapage injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3e classe.
  Code pénal : R 623-2

- Les plantations

La distance de plantation à respecter par rapport à la limite séparative est de :
- 0.5 m en retrait de la limite pour les plantations de basse tige c'est-à-dire inférieur à 2 m de hauteur,
- 2 m en retrait de la limite pour les plantations de haute tige c'est-à-dire plus de 2 m de hauteur.

Entretien et élagage

Branches : tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres dépassant de ses limites.
Taille : Tout propriétaire est tenu de tailler les haies qui bordent sa propriété de manière à les maintenir à la hauteur réglementaire.
L'application et le respect de ce règlement permet de préserver des relations de bon voisinage et d'éviter des procédures.

Les évènements à venir

***22 avril* - Miss Montbéliarde Val de Morteau** *- salle polyvalente*
Concours de vaches Montbéliardes dès 19h30
Restauration et Bal

***29 avril* - Journée nettoyage de printemps** *- salle polyvalente*
de 9h à 11h

***29 avril* - Festival des jeunes musiciens** - salle polyvalente.
Sont attendues 8 sociétés de musique pour 300 musiciens
Ouvert au public à partir de 14h.
Soirée dansante

8 mai - Commémoration du 8 mai 1945
Messe à Montlebon à 10h
Cérémonie à 11h15 – Départ vers l'Eglise pour le défilé avec l'Union musicale jusqu'au monument aux morts.
À l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera offert par la commune.

***16-17-18 juin* - Foire du Haut-Doubs** - salle polyvalente

***1 et 2 juillet 2023* - Salon du Bien-être** - salle polyvalente

Tour de Romandie

Jeudi 27 avril 2023 - Le départ officiel de l'étape Morteau – La Chaux-de-Fonds sera donné sur notre commune route de Besançon aux alentours de 13h15.
La course passera une seconde fois sur notre commune vers 14h10 en empruntant la route de Maiche.

La municipalité aura le plaisir d'accueillir les enfants nés en 2022 à l'occasion d'un verre de l'amitié qui se déroulera le :

Samedi 17 juin 2023 à 11h00
à la salle d'honneur de la Mairie

Tu viens d'avoir 16 ans ! Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile entre la date où il (elle) atteint l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Vous êtes donc invité à vous présenter à la Mairie **dans les 3 mois** qui suivent votre 16ème anniversaire, muni de ton livret de famille et de ta carte d'identité.

La mairie vous remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT.**

FÊTES DES MÈRES

A l'occasion de la fête des Mères, les mamans seront honorées au cours d'une soirée le

Vendredi 9 juin 2023 à partir de 19h00 à la salle polyvalente

---

Coupon d'inscription à retourner avant le 2 juin 2023 au secrétariat de mairie (ou par mail : mairie@lesfins.fr)

Madame ……

☐ assistera ☐ n'assistera pas à l'apéritif de la fête des mères le vendredi 9 juin 2023